



**« Ensemble, faisons  
respecter notre  
environnement et  
luttons contre les  
dépôts sauvages de  
déchets »**

## Trop c'est trop, nos champs et notre ville ne sont pas des poubelles !

**Chères Saclaysiennes, Chers Saclaysiens,**

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous exposer un problème devenu malheureusement récurrent et qui entache notre cadre de vie, je veux parler des dépôts sauvages.

Certains individus semblent considérer nos champs et notre ville comme des lieux de déversement de leurs déchets.

Nous avons constaté ces derniers mois une augmentation alarmante des dépôts sauvages de détritrus.

Nos espaces naturels ne sont pas des dépotoirs. Cela doit cesser. Aussi, face à cette situation, nous avons pris avec mon équipe municipale la décision de renforcer les mesures dissuasives pour ceux qui enfreignent cette règle fondamentale du respect de l'environnement.

Par conséquent, nous venons de présenter et de voter lors du dernier conseil municipal du 4 avril 2024, une délibération\* fixant une amende administrative pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

Cette décision, qui nous l'espérons saura être dissuasive pour les contrevenants, illustre notre volonté indéfectible de défendre notre patrimoine naturel et de prendre soin de notre environnement pour les générations futures.

Si vous constatez un dépôt sauvage, nous vous invitons à contacter la police municipale (01 60 19 58 80) ou à faire un signalement sur Cityall.

Ensemble, adoptons les bons gestes, mobilisons-nous pour la bonne gestion de nos déchets et faisons de Saclay une ville propre et agréable à vivre.

Cordialement,

**Michel SENOT**  
**Maire**

La Lettre du Maire de Saclay  
Avril 2024  
12 place de la Mairie 91400 SACLAY  
Tél. : 01 69 41 02 83  
Directeur de publication :  
Michel SENOT, Maire  
Directrice de la culture et de la  
marque : Christelle PICHON  
Conception graphique :  
Service communication  
Imprimerie : Grillet | Impression sur  
papier 100% PEFC (issu de forêts  
gérées durablement)  
Tirage : 2 100 exemplaires  
Distribution toutes boîtes :  
BAL IDF FRANCE

\* Délibération n°2024/02/15

